

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

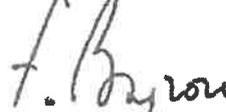
Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 reçue en préfecture le 16 juillet suivant, portant délégation de compétences au Président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, en ce qui concerne la signature des actes afférents à la mise en œuvre de la programmation culturelle (12°) ;

Considérant que dans le cadre de sa programmation culturelle 2021-2022, le Conservatoire Pau Béarn Pyrénées organise un stage de danse classique avec Mme Emmanuelle Broncin, destiné à ses élèves de cycle 2, 3 et préparant le Diplôme d'Etudes Chorégraphiques, du 11 au 13 novembre 2022, dans les locaux du Conservatoire ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et de signer une convention d'organisation avec l'agence artistique « KIWI PRODUCTION » afin d'organiser un stage de danse classique avec Mme Emmanuelle Broncin du 11 au 13 novembre 2022.

Pau, le 10 novembre 2022



François BAYROU,
Président de la Communauté
d'agglomération Pau Béarn Pyrénées